

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DLH 1046 Réaménagement d'une partie de la dette de Paris Habitat-OPH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2013 DLH 201 en date des 14 et 15 octobre 2013 relative au réaménagement d'une partie de la dette de Paris Habitat-OPH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et au maintien de la garantie de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel la Maire de Paris lui propose de substituer l'annexe du présent projet à l'annexe de la délibération 2013 DLH 201 des 14 et 15 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : L'annexe de la délibération 2013 DLH 201 des 14 et 15 octobre 2013 est remplacée par l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 2 : L'ensemble des autres dispositions de la délibération précitée demeure inchangé.